



Arrêt de prélèvement arbitraire et reprise pareil

Par **karine**, le **05/12/2008** à **12:10**

bonjour,

cet été nous avons fait une bascule de compteur.

Le directeur de la régie d'électricité est venu en parler avec notre électricien.

le 01 07 nous avons reçus u ne facture de 138,4euros pour 0kW (!)

Nous leur avons téléphohé pour signaler l'erreur.

pas de nouvelles nous pensions qu'ils étaient venus relevés l'autre compteur.

le 01 10 relance pour cette facture qui n'a pas de sens

Re mise en contact et explication. j'apprend par la personne qui me répond que mon compte et apparemment résilié et que mes prélèvements ont étaient arrêtés par leur service (je n'ai fait aucun courrier dans ce sens)

Un technicien passe

un mois plus tard la personne qui relève les compteurs passe.

j'appelle pour savoir si ils ont bien repris les prélèvements la réponse est oui (sans aucun courrier de ma part)

et aujourd'hui je reçois une lettre de mise en demeure pour cette facture de 0kw facturée 0 138,4.

J'aurais voulu savoir si déjà une entreprise peut ainsi suspendre et reprendre des prélèvements ainsi.

et quel recours j'ai.

merci

karine